

Règlement du Jeu JARDILAND

« JARDI'VERSAIRE® - CULTIVEZ VOTRE GRAINE DE FOLIE »

Article 1 : Organisation du Jeu

JARDILAND SAS, société par actions simplifiée au capital de 167 896 554,71 euros ayant son siège social situé 83, avenue de la Grande armée 75116 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 844 622 (ci-après, « l'Organisateur ») organise un jeu se déroulant du 23 avril 2025 au 4 mai 2025 inclus, intitulé « JARDI'VERSAIRE® - CULTIVEZ VOTRE GRAINE DE FOLIE » dans les magasins participants du réseau Jardiland listés en annexe 3 et sur le site internet www.jardiland.com (ci-après dénommé le « Jeu »), dont les conditions sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »).

Article 2 : Conditions et modalités de la participation

2.1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes personnes majeures résidant en France métropolitaine, en Suisse, au Luxembourg et/ou en Belgique :

- *En cas de participation en magasin* : ayant effectué un achat dans l'un des magasins participants sans minimum d'achat.
- *En cas de participation sur le site [jardiland.com](http://www.jardiland.com)* : ayant effectué un achat sans minimum d'achat.

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu, toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés du groupe Jardiland, les salariés ou sous-traitants de l'Organisateur ainsi que les salariés des sociétés franchisés et affiliés.

La seule participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du Règlement.

Toute participation frauduleuse et/ou non-conforme au Règlement et/ou comportant des informations inexacts, falsifiées, erronées ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. De même, tout comportement abusif ayant pour conséquence la dénaturation du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard notamment, utilisations de bots ou robots numériques) entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain (ci-après le « Gain »). L'Organisateur se réserve alors le droit de remettre en jeu le Gain qui lui aurait été indûment attribué.

La participation au Jeu est valable :

- *en magasin* : à chaque passage en caisse pendant la durée du Jeu ;
- *sur le site [jardiland.com](http://www.jardiland.com)* : à chaque commande sur le site internet pendant la durée du Jeu ;

Concernant le tirage au sort final : à l'inscription au tirage au sort final avec un code de participation valide, dans la limite de 4 codes de participation valides par foyer (même adresse e-mail), pendant la durée du Jeu.

Dans le cadre du jeu sur [jardiland.com](http://www.jardiland.com) : 4 participations maximum par foyer (même adresse e-mail),

pendant la durée du Jeu.

2.2 Modalités de participation

Le Jeu se déroule du 23 avril 2025 au 4 mai 2025 inclus.

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier / prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

2.2.1 Pour participer au Jeu en magasin, il suffit de :

- Effectuer un achat dans l'un des magasins participant (voir en cela la liste des magasins participants en Annexe 3 du Règlement) au Jeu sans montant minimum d'achat ;
- Récupérer au moment du passage en caisse, une carte à gratter ;
- Gratter la carte : en cas de Gain, le participant au Jeu (ci-après le « Participant ») est invité à récupérer le Gain directement à l'accueil du magasin participant ou de suivre les instructions indiquées sur la carte à gratter gagnante.

Cela dans la limite des 891 000 cartes à gratter à distribuer sur la totalité de la durée du Jeu dans l'ensemble des magasins participant au Jeu.

2.2.2 Pour participer au Jeu sur le site internet [jardiland.com](http://www.jardiland.com), il suffit de :

- Se connecter au site internet www.jardiland.com avec son compte client ;
- Effectuer un achat sans montant minimum ;
- Après confirmation de paiement du panier, une carte à gratter virtuelle est proposée ; le Participant doit pour cela accepter sans réserve le Règlement de jeu en cochant la case y afférent et le traitement de ses données personnelles dans le cadre du Jeu ;
- En cas de Gain, le Participant recevra son Gain via l'adresse e-mail qu'il a utilisé pour passer commande.

2.2.3 Pour participer au tirage au sort final, il suffit de :

- En cas de passation d'une commande sur le site www.jardiland.com et suivant la participation décrite au 2.2.2, en cliquant sur « Je m'inscris au tirage au sort » ; ou suivant la participation décrite au 2.2.1, se connecter au site internet dédié en cliquant sur « Je participe » avec le(s) code(s) de participation présent(s) sur la(es) carte(s) à gratter obtenue(s) en magasin ;
- Le Participant s'inscrit au tirage au sort final en renseignant :
 - Code de participation (limité à 4 codes de participation par foyer)
 - Nom
 - Prénom
 - E-mail
 - Numéro de téléphone (facultatif)
- En cas de Gain, le Participant sera recontacté par l'Organisateur par e-mail ou par téléphone à la discrétion de l'Organisateur.

Le tirage au sort final est commun à savoir qu'il s'agit d'un tirage au sort unique pour les Participants ayant participé en magasin et les Participants ayant participé sur le site internet. Le tirage au sort final aura lieu dans les quatre (4) semaines suivant la date de fin du Jeu soit au plus tard le 2 juin 2025.

Article 3 : Gains

La valeur des Gains ne saurait faire l'objet d'aucune contestation quant à son évaluation auprès de l'Organisateur.

3.1 Gains de la carte à gratter

267 482 Gains sont mis en jeu pendant toute la durée du jeu d'une valeur totale de :

1 995 872,48 euros TTC.

La liste des Gains (ci-après les « Gains ») susceptibles d'être attribués dans le cadre des cartes à gratter figure en Annexe 1 au Règlement de jeu.

Pour les magasins participants : la quantité des Gains diffère selon la typologie du magasin et de son nombre moyen de passage en caisse sur la même période. Les stocks ne seront pas renouvelés après épuisement des quantités prévues en Annexe 1.

3.2 Gains du tirage au sort

8 Gains sont mis en jeu lors du tirage au sort final d'une valeur totale de :

2 618 euros TTC.

La liste des Gains susceptibles d'être attribués dans le cadre du tirage au sort figure en Annexe 2.

3.3 Gains sur le site internet www.jardiland.com

1 200 Gains sont mis en jeu sur le site www.jardiland.com pendant toute la durée du jeu d'une valeur totale de :

6 000 euros TTC.

La liste des Gains susceptibles d'être attribués sur www.jardiland.com figure en Annexe 1.

Article 4 : Remise des gains

4.1 – Dotations physiques remises en magasin (cartes à gratter)

En cas de Gain de Produits de type – mini-plantes, confitures, moutardes, limonades, purées de fruits, marque-pages ensemencés – (voir en cela le détail en Annexe 1) uniquement gagnables dans les magasins participants, le Gain sera à retirer directement à l'accueil du magasin participant dans lequel l'achat a été effectué sur présentation de la carte à gratter gagnante le jour même du gain ou dans un délai de dix (10) jours à compter de l'obtention du Gain.

4.2 – Dotations « bons d’achat » (cartes à gratter)

En cas de Gain d’un bon d’achat, uniquement gagnable en magasin, celui-ci sera à utiliser dans les conditions figurant au verso de la carte à gratter et sur présentation de cette même carte lors du prochain passage en caisse dans l’un des magasins participant à l’opération (voir en cela la liste en Annexe 3) ; ou sur www.jardiland.com en vous rattachant à un magasin participant à l’opération (voir en cela la liste en Annexe 3) en renseignant le code promo indiqué sur la zone gagnante de la carte à gratter à l’étape de validation de votre panier en cliquant sur le champ « Code promo/Bon d’achat ». Hors produits Marketplace. Les bons d’achat sont valables jusqu’au 31 mai 2025 inclus.

4.3 – Dotations « codes activités » (cartes à gratter)

En cas de Gain d’une (1) activité au choix, valable une (1) seule fois pour une (1) personne, celui-ci sera à obtenir directement sur le site www.jardi-activites.com en renseignant le code indiqué sur la zone gagnante de la carte à gratter. Les activités sont à réaliser avant le 23 avril 2026 inclus. Il nous sera nécessaire de collecter vos nom, prénom et adresse email sur un formulaire dédié, afin que nous puissions vous communiquer les modalités pour bénéficier de votre activité.

4.4 – Dotations dématérialisées « bons d’achat » (sur le site www.jardiland.com)

En cas de Gain d’un bon d’achat, uniquement gagnable sur www.jardiland.com, celui-ci sera valable jusqu’au 31 mai 2025 inclus en renseignant le code promo reçu par e-mail à la confirmation du Gain et dans les conditions figurant dans cet e-mail, lors de la prochaine commande sur www.jardiland.com en vous rattachant à un magasin participant à l’opération (voir en cela la liste en Annexe 3). Hors produits Marketplace.

4.5 – Dotations par tirage au sort

Les Gagnants seront contactés, à l’issue du tirage au sort, à l’adresse électronique ou téléphone mobile indiqués lors de leur inscription (il appartient aux Participants de vérifier la bonne réception du courriel y compris dans les courriers indésirables le cas échéant).

4.5.1 Dotations : barbecue, salon de jardin, cartes cadeaux de 100 €

Les Gagnants devront répondre au courriel reçu afin de communiquer leurs coordonnées complètes : nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone, dans les dix (10) jours suivant la réception du courriel, à l’organisateur. Si dans les trente (30) jours suivants la première prise de contact entre le gagnant et l’Organisateur, le Gagnant n’a pas communiqué à l’Organisateur l’ensemble des éléments requis lui permettant de lui remettre son gain alors celui-ci sera considéré comme perdu. L’Organisateur pourra disposer à sa convenance de la dotation attribuée ; la conserver ou l’attribuer à un Gagnant suppléant.

4.5.2 Dotation : 1 minute de courses de folie

Une (1) minute de courses de folie valable une (1) seule fois dans un magasin Jardiland participant à l’opération (voir en cela la liste en Annexe 3) pour un montant de 1 500 € TTC (maximum). Le Gagnant sera invité par courriel à se rendre dans le magasin de son choix, parmi les participants à l’opération (voir en cela la liste en Annexe 3), selon le jour/créneau proposé par l’Organisateur. L’Organisateur

se réserve le droit de choisir un autre magasin proposé par le Gagnant dans le périmètre souhaité. En cas d'incapacité « physique », le Gagnant pourra faire participer à son Gain une personne tierce en indiquant ses coordonnées en réponse au courriel dans le délai des dix (10) jours suivant la réception du courriel de l'Organisateur.

Le Gagnant aura la possibilité de choisir les articles de son choix dans un délai d'une (1) minute parmi l'ensemble des produits en stock dans le magasin concerné et de les mettre dans son chariot (les objets volumineux qui ne rentrent pas dans le chariot pourront être montrés du doigt pour les comptabiliser), à l'exclusion des services et des cartes cadeaux et hors animaux. Le Directeur du magasin sera présent lors de la session afin de chronométrer le temps imparti, le Gagnant pourra également se chronométrer. Le Gagnant doit lui-même s'assurer que le montant total des achats reste dans la limite de 1 500 € TTC. Si la valeur totale des produits excède 1 500 € TTC, il devra retirer un ou plusieurs articles de son chariot ou régler le montant de la différence par ses propres moyens. L'attribution de ce Gain est soumise à la signature de l'autorisation de cession de droit à l'image, envoyée par courriel lors de la confirmation du Gain. En effet, l'Organisateur souhaite communiquer sur « la minute de courses de folie » et diffuser une captation vidéo sur ses réseaux sociaux au national et en local. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler automatiquement le gain sans autorisation de droit à l'image.

Le Gagnant devra répondre au courriel reçu pour la prise de contact permettant l'organisation de la participation de son Gain dans les dix (10) jours suivant la réception du courriel, à l'organisateur. Si dans les trente (30) jours suivants la première prise de contact entre le gagnant et l'Organisateur, le Gagnant n'a pas communiqué à l'Organisateur l'ensemble des éléments requis lui permettant de lui remettre son gain alors celui-ci sera considéré comme perdu. L'Organisateur pourra disposer à sa convenance de la dotation attribuée ; ou l'attribuer à un Gagnant suppléant.

Adresse électronique incorrecte ou numéro de téléphone incorrect

Si l'adresse électronique et/ou le numéro de téléphone est incorrect ou ne correspondent pas à celui du Participant, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques, ne permettait pas d'acheminer correctement le courriel de confirmation de gain, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur d'effectuer des recherches de coordonnées de Participants ne pouvant être joints du fait d'une adresse électronique invalide ou d'un numéro de téléphone erroné.

Gains cartes à gratter non retirés

Les gains devant être retirés à l'accueil des magasins participants et étant non réclamés avant le 14 mai 2025, seront considérés comme restant la propriété des magasins participants.

Article 5 : Traitement des données personnelles

Les données nominatives des Participants recueillies dans le cadre de la participation au Jeu internet sont traitées par les sociétés Dentsu Creative France, Sogec Gestion et Cassiop (nom commercial : Kimple), agissant en tant que Sous-traitants au sens du RGPD, pour le compte de la société JARDILAND SAS dans le cadre de la gestion de l'opération promotionnelle « JARDI'VERSAIRE® - CULTIVEZ VOTRE GRAINE DE FOLIE » uniquement.

La Société Organisatrice ainsi que les sociétés Dentsu Creative France, Sogec Gestion et Cassiop (nom commercial : Kimple) s'engagent à observer l'ensemble des obligations leur incombant en application du Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (ci-après « le RGPD »).

Les traitements effectués par la Société Organisatrice et ses Sous-traitants sont réalisés sur la base

légale du consentement des participants, et ont pour finalité l'organisation et la gestion du Jeu et des gains associés.

Dans le cadre de la réalisation de ces traitements, la Société Organisatrice peut être amenée à communiquer les données à caractère personnel collectées auprès des Participants à ses Sous-traitants.

Les données à caractère personnel sont susceptibles d'être transférées en dehors de l'Union européenne dans le cadre de leur traitement par nos Sous-traitants. Dans cette hypothèse, ces derniers sont engagés à mettre en place les garanties appropriées afin d'assurer un niveau de sécurité au moins équivalent aux normes de la réglementation en vigueur en la matière.

Les données à caractère personnel collectées seront à l'issue du Jeu reprises et utilisées par l'Organisateur afin uniquement de permettre l'envoi des Gains lorsque cela sera nécessaire. Elles seront conservées pour la durée nécessaire au traitement de la participation au Jeu.

Conformément à la loi informatique et libertés en date du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen sur les données personnelles 2016/679, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, à la portabilité et d'effacement de leurs données ou encore de limitation et d'opposition au traitement

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur : JARDILAND SAS, Service Client, 83, avenue de la Grande armée 75782 Paris cedex 16 ; ou par email à l'adresse : serviceclient@jardiland.com ou via le formulaire en ligne rubrique « gestion des données personnelles » sur le site www.jardiland.com.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de protection des données en France, sur leur site www.cnil.fr.

Article 6 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que les obligations de l'Organisateur telles qu'elles découlent du Règlement se limitent à la mise en place du Jeu et à la remise des gains aux Gagnants, selon les critères et modalités définis dans le Règlement.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites, notamment, et sans qu'il s'agisse d'une liste limitative, des performances techniques, des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, de l'encombrement du réseau, des risques d'interruption, des risques liés à la connexion.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, notamment des risques de contamination par des virus qui circuleraient sur le réseau, et de l'absence de certaines données susceptibles d'être détournées.

L'Organisateur n'engage pas sa responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception de l'email de confirmation d'un gain quelle qu'en soit la cause.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, en cas de force majeure, au sens du code civil français, ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, il était amené à annuler, reporter, prolonger, écourter ou modifier partiellement ou en totalité le Jeu, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Aucune indemnisation ne sera versée à ce titre.

Article 7 : Litiges

Le Jeu et l'interprétation du Règlement sont soumis exclusivement à la loi française.

Tout contrevenant à un ou plusieurs des articles du Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du gain qu'il aura pu éventuellement gagner. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du Règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'Organisateur. Toute contestation relative au Jeu ne pourra être prise en charge après le délai de trois (3) mois à compter de la date limite de participation indiquée plus haut.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du Règlement, conformément à l'ordonnance 2015-1033 du 20 août 2015 et au décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015 relatifs à la médiation des litiges de la consommation, vous avez le droit de recourir gratuitement au service de médiation de votre choix, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé à l'amiable avec le Service Client de Jardiland et/ou le magasin participant.

Jardiland SAS a choisi FEVAD. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : www.fevad.com ou par voie postale : Service du Médiateur de la FEVAD dont les coordonnées sont les suivantes ; BP 20015 75362 Paris Cedex 8.

A défaut, compétence est attribuée aux tribunaux compétents.

Article 10 : Disponibilité du Règlement

Le Règlement est déposé chez Maître Elizabeth Fitoussi, S.A.S ORAJURIS, commissaire de justice située 3 rue Jean-Baptiste Marty BP 16 94221 Charenton le Pont.

Il peut être consulté à l'accueil des magasins participants et sur le site internet www.jardiversaire.com. Un exemplaire pourra être envoyé en cas de demande écrite envoyée à l'adresse suivante : Service Relation Client Jardiland, 83 avenue de la Grande Armée, 75782 Paris Cedex 16.

Le remboursement du timbre (au tarif lent – lettre de 20 g en vigueur) pourra être obtenu sur simple demande, sous réserve de communication d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Le remboursement sera effectué par virement, adressé dans les 60 jours à compter de la date de réception de la demande et dans la limite d'une seule demande par foyer (même nom, même adresse) uniquement dans le cadre du Jeu.

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement pour un seul et unique participant (une enveloppe = une demande de remboursement).

ANNEXE 1 – Liste des gains en jeu (cartes à gratter en magasin et sur www.jardiland.com)

GAINS CARTES A GRATTER EN MAGASIN

- **78 060 Mini-plantes** ECLOZ avec cache-pots, valeur commerciale unitaire entre 3,99 € et 4,49 € TTC, soit une moyenne de **330 974,40 €** de valeur totale TTC
- **5 410 Bons d'achat**, valeur commerciale unitaire de 5 € TTC, soit **27 050 €** de valeur totale TTC
- **5 186 pots de MOUTARDE DE DIJON IGP 390G LES SENS DU TERROIR**, valeur commerciale unitaire de 2,79 € TTC, soit **14 468,94 €** de valeur totale TTC
- **6 070 pots de CONFITURE EXTRA DE CLÉMENTINES ET ORANGES 320G LES SENS DU TERROIR**, valeur commerciale unitaire de 3,15 € TTC, soit **19 120,5 €** de valeur totale TTC
- **4 183 pots de Purée de pomme BIO 620G LES SENS DU TERROIR**, valeur commerciale unitaire de 3,19 € TTC, soit **13 343,77 €** de valeur totale TTC
- **2 095 pots de Purée de pomme poire BIO 620G LES SENS DU TERROIR**, valeur commerciale unitaire de 4,99 € TTC, soit **10 454,05 €** de valeur totale TTC
- **1 618 bouteilles de Limonade citron vert 1L LES SENS DU TERROIR**, valeur commerciale unitaire de 3,99 € TTC, soit **6 455,82 €** de valeur totale TTC
- **107 450 marque-pages ensemencés**, valeur commerciale unitaire de 6,10 € TTC, soit **655 445 €** de valeur totale TTC
- **57 410 codes activités** pour une personne valable jusqu'au 23 avril 2026, valeur commerciale unitaire entre 12 € et 20 € TTC, soit une moyenne de **918 560 €** de valeur totale TTC

→ Soit un total de 1 995 872,48 € de valeur totale TTC pour les cartes à gratter en magasin

GAINS SUR WWW.JARDILAND.COM

- **1 200 bons d'achat** valables sur le site www.jardiland.com, valeur commerciale unitaire de 5 € TTC, soit **6 000 €** de valeur totale TTC

→ Soit un total de 2 001 872,48 € de valeur totale TTC pour les cartes à gratter en magasin et sur [jardiland.com](http://www.jardiland.com)

ANNEXE 2 – Liste des gains du tirage au sort

- **1^{er} gagnant :**
 - **1 minute de courses de folie** dans un magasin Jardiland participant à l'opération, d'une valeur de 1 500 € TTC (maximum)
- **2^{ème} gagnant :**
 - **1 barbecue « Charbon de bois PRO22K LEG » NAPOLEON** d'une valeur commerciale unitaire de 349 € TTC
- **3^{ème} gagnant :**
 - **1 salon de jardin « Esther » ECLOZ** d'une valeur commerciale unitaire de 269 € TTC (dont 2,10 € d'Eco. Part. Mobilier)
- **4^{ème} au 8^{ème} gagnant :**
 - **5 cartes cadeaux Jardiland** d'une valeur unitaire de 100 € TTC

➔ Soit un total de 2 618 € de valeur totale TTC

ANNEXE 3 – Liste des magasins Participants

Nom du magasin	Adresse 1	Adresse 2	Code	Ville
AGEN	ZAC SUD	86, AVENUE DU MIDI	47000	AGEN
ALES	ZAC DU RIEU	CHEMIN DES POMMIERS	30100	ALES
AMIENS	SHOPPING PROMENADE - 150 AVENUE DE	LE FOND DE RAINNEVILLE	80080	AMIENS
ANGERS-BEAUCOUZE	CENTRE D'ACTIVITES LOIRIES	ROUTE DE NANTES	49070	BEAUCOUZE
ANGOULINS LA ROCHELLE	ZAC DES ORMEAUX		17690	ANGOULINS SUR MER
ANSE	ZAC DE LA FONTAINE	2060 Avenue de l'Europe	69480	ANSE
AVIGNON - Montfavet	AVENUE CHARLES VALENTE	ZAC DE LA CASTELETTE	84140	MONTFAVET
AVRANCHES	PARC DE LA BAIE		50300	AVRANCHES
BARJOUVILLE - Chartres	RD 910		28630	BARJOUVILLE
BASSUSSARRY	ZAC DU GOLF	IMPASSE DES POTTOKS	64200	BASSUSSARRY
BERGERAC	ROUTE D'AGEN		24100	BERGERAC
BERNAY	AVENUE DU 8 Mai 1945		27300	BERNAY
BESANCON	161 ROUTE DE DOLE		25000	BESANCON
BEZIERS	2 AVENUE DES METIERS D'ART		34500	BEZIERS
BIDART	RN 10		64210	BIDART
BONNEUIL	ZAE PARC DES VARENNES	2 AVENUE DES 28 ARPENTS	94862	BONNEUIL SUR MARNE
BORDEAUX-ARTIGUES Groupe Vignelongue	ROUTE DE BERGERAC	AV. DE L'ILE DE France	33370	ARTIGUES PRES
BORDEAUX-LA TESTE Groupe Vignelongue	650 AV. DE L'EUROPE		33260	LA TESTE DE BUCH
BORDEAUX-LE BOUSCAT Groupe Vignelongue	10/18 ROUTE DU MEDOC		33110	LE BOUSCAT
BORDEAUX-MERIGNAC Groupe Vignelongue	16 AV. PIERRE MENDES France		33700	MERIGNAC
BORDEAUX-VILLENAVE D'ORNON Groupe	C. COM. GEANT 2		33140	VILLENAVE D'ORNON
BOURG en BRESSE - Viriat	851 ROUTE DE PARIS	LES VAREYS	1440	VIRIAT
BOURGES - St Germain du Puy	ROUTE DE LA CHARITE	SENTE A RABOT	18390	SAINT GERMAIN DU PUY
BRESSUIRE	ROUTE DE NIORT	BOULEVARD DE CORNET	79300	BRESSUIRE
BREST-GUIPAVAS	RUE PIER JACKEZ HELIAS	ROCADE EST - LE FROUVEN	29490	GUIPAVAS
BRIVE	AV DU PRESIDENT JOHN KENNEDY	ROUTE DE TULLE	19100	BRIVE
CAEN - Epron	ROUTE DE CAEN		14610	EPRON
CALAIS	ZAC DE VILLARS		62100	CALAIS
CARCASSONNE	RUE JEAN MONNET		11000	CARCASSONNE
CARRE SENART - Lieusaint	ALLEE DE L'AIR DU TEMPS n°1	ZAC DU CARRE SENARD	77127	LIEUSAIN
CHALON SUR SAONE /CHATENCOY	ZAC DU MAUPAS	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	71880	CHATENCOY LE ROYAL
CHALONS EN CHAMPAGNE	14 RUE AUGUSTIN FRESNEL		51100	CHALONS EN
CHAMBERY-DRUMETTAZ CLARAFOND	C. COM. LECLERC (accès parking C. Cial Leclerc)	(Accès autoroute A41-Aix sud)	73420	DRUMETTAZ CLARAFOND
CHAMBERY-La Ravoire	2045 D1006		73420	LA RAVOIRE
CHAMPIERS	ZAC DES MONTAGNES		16430	CHAMPIERS
CHANCELADE	30 ROUTE DE RIBERAC		24650	CHANCELADE
CHARLEVILLE MEZIERES-La Francheville	ZONE COMMERCIALE LA FRANCHEVILLE-	LIEU-DIT "LE MALADE HOYEAU-MAILLET"	8000	LA FRANCHEVILLE
CHARMEIL - Vichy	SATURNIN	ROUTE DE POURCAIN	3110	CHARMEIL
CHATEAU THIERRY-BLESME	3 ROUTE NATIONALE		2400	BLESME
CHATEAUBRIANT	1 RUE DU GENERAL PATTON		44110	CHATEAUBRIANT
CHATEAUDUN	RN 10		28200	CHATEAUDUN
CHATEAUROUX - Le Poinçonnet	ROUTE DE LA CHATRE	LE FORUM	36330	LE POINCONNET
CHATEAUROUX-SAINT MAUR	ZAC CAP SUD	5 RUE DES TERRES NOIRES	36250	SAINT MAUR
CHATELLERAULT	2 RUE PIERRE AUGUSTIN DANGEARD	PARC DE LA DESIREE - BP 20121	86101	CHATELLERAULT CEDEX
CHAURAY	70 boulevard Ampère		79180	CHAURAY
CHENOVE	Z.I. DE LONGVIC		21300	CHENOVE
CHERBOURG - La Glacerie	PARC D'ACTIVITES DES MARETTES	RN 13	50470	LA GLACERIE
CHOLET	RUE EUGENE BREMOND	ZAC DU BORDAGE NEUF	49300	CHOLET
CLAYE SOUILLY	13 RUE JEAN MONNET	LES SABLONS	77410	CLAYE SOUILLY

ANNEXE 3 – Liste des magasins Participants

Nom du magasin	Adresse 1	Adresse 2	Code	Ville
CLERMONT FERRAND	BOULEVARD VINCENT AURIOL		63100	CLERMONT FERRAND
COMPIEGNE	ZAC du Camp Du Roy	664 avenue jean moulin	60880	JAUX
CORMEILLES-EN-PARISIS	ALLEE DU 7e ART		95240	CORMEILLES EN PARISIS
COUTANCES	2 RUE DE LA GLACIERE		50200	COUTANCES
CREIL-RANTIGNY	4 ROUTE DE NEUILLY	ZIC DES GRANDS CHAMPS	60290	RANTIGNY
DADONVILLE	ZA Les Portes du Gâtinais		45300	DADONVILLE
DAMMARIE LES LYS	ZAC DU PLATEAU DE BIERE	RUE CHARLES LOUIS VERNIN	77190	DAMMARIE LES LYS
DIEPPE St Aubin sur Scie	55, ROUTE DE PARIS		76550	SAINT AUBIN SUR SCIE
DOMERAT	ZAC DE CHATEAUGAY		3410	DOMERAT
DUNKERQUE-GRANDE SYNTHE	AVENUE MENDES France		59760	GRANDE SYNTHE
ETAMPES	AVENUE ANDRE GAUTIER		91150	ETAMPES
EVREUX	RN 13	ROUTE DE PARIS	27930	LE VIEIL EVREUX
FLINS	ZAC LES MERIELS -	LD SOUS LES MURS DU PARC LES	78410	FLINS SUR SEINE
FORBACH	ZONE INDUSTRIELLE CARREFOUR DE		57600	FORBACH
FOUGERES-LECOUSSE	ZAC DU PARC	RUE DU PIGEON BLANC	35133	LECOUSSE
FREJUS Capitou	1586 AVENUE JEAN LACHENAUD	ZA LE CAPITOU	83600	FREJUS
FREJUS Centre	59 AVENUE DE PROVENCE		83600	FREJUS
GAP	ESPACE TOKORO	24 BOULEVARD D'ORIENT	5000	GAP
GOMETZ le Chatel	1 RUE DU FROMENTEAU	LES HAUTS DES VIGNES	91940	GOMETZ LE CHATEL
GRANVILLE - Yquelon	210 ROUTE DE VILLEDIEU		50400	YQUELON
GROSLAY	RUE DE SARCELLES		95410	GROSLAY
GUERANDE	ZA DE VILLEJAME	RUE DE BREHANY	44350	GUERANDE
GUERET	8 RUE ERIC TABARLY		23000	GUERET
HENIN BEAUMONT	AVENUE DU BORD DES EAUX	ZAC DU BORD DES EAUX	62110	HENIN BEAUMONT
JOUE LES TOURS	9 RUE GUTENBERG		37300	JOUE LES TOURS
JOUY AUX ARCHES	ZONE ACTISUD	3 RUE SAUSSAIE EN MI-TERRE	57130	JOUY
LA FLECHE	Z. COMMERCIALE DE LA MONNERAIE		72200	LA FLECHE
LA LONDE	LA PASCALETTE	RD 559	83250	LA LONDE LES MAURES
LA QUEUE EN BRIE	2 RUE ARMAND PEUGEOT		94510	LA QUEUE EN BRIE
LA ROCHE SUR YON	RUE CLAUDE CHAPPE		85000	LA ROCHE SUR YON
LANESTER - Caudan	ROUTE DE KERVIEC		56850	CAUDAN
LANGRES	LOTISSEMENT SABINUS GRAND SUD		52200	LANGRES
LAON	134 AVENUE MENDES France		2000	LAON
LATTES	CENTRE COMMERCIAL GRAND SUD	ZAC DES COMMANDEURS	34970	LATTES
LAVAL - St Berthevin	BOULEVARD LOUIS ARMAND		53940	SAINT BERTHEVIN
LAXOU	RUE DU VERMOIS	ZAC DE LA SAPINIERE	54520	LAXOU
LEMPDES	64 AVENUE DE L'EUROPE		63370	LEMPDES
LIMOGES	160 ROUTE DE NEXON		87000	LIMOGES
LISIEUX - glos	46 AV. GEORGES DUVAL		14100	GLOS
LONGWY-LEXY	81 RUE DE LA CARRIERE		54720	LEXY
Le Mans - RUAUDIN	FAMILY VILLAGE - ZAC DES HUNAUDIÈRES	1 BLD DES HUNAUDIÈRES	72230	RUAUDIN
Le Mans - SAINT SATURNIN	ZAC DES PORTES DE L'OCEANE	N. 138	72650	SAINT SATURNIN
MARCO EN BAROEUL	PARC D'ACTIVITES LE CHEVAL BLANC	RN 17	59700	MARCO EN BAROEUL
METZ-BORNY	RUE DES DINANDIERS		57070	METZ
MONTAUBAN SUD	1849 AVENUE DE L'EUROPE		82000	MONTAUBAN
MONTAUBAN VALINE	PARC COMMERCIAL D'AUSSONNE	RN 20	82000	MONTAUBAN
MUZILLAC	ZAC DU PARC		56190	MUZILLAC
NANCY	ZAC DE PULNOY ESSEY	24 RUE DES TARBES	54270	ESSEY LES NANCY
NANTES-CARQUEFOU	ROUTE DE PARIS	ALLEE DES MARONNIERS	44470	CARQUEFOU

ANNEXE 3 – Liste des magasins Participants

Nom du magasin	Adresse 1	Adresse 2	Code	Ville
NANTES-ORVAULT	ROUTE HELENE BOUCHER	ZAC FORUM D'ORVAULT	44700	ORVAULT
NEUILLY S MARNE	AVENUE JEAN JAURES		93330	NEUILLY SUR MARNE
NICE	742 ROUTE DE GRENOBLE		6200	NICE
NIMES	ZAC DU MAS DE VILLE	67 RUE CRISTINO GARCIA	30000	NIMES
NIORT	12 ROUTE DE LA ROCHELLE		79000	BESSINES
Nantes BASSE GOULAIN	ZONE POLE SUD	ROUTE DE CLISSON	44115	BASSE GOULAIN
Nantes BOUGUENAIS	LA CHATAIGNERAIS	LIEU-DIT LE MARAIS BOUGON	44340	BOUGUENAIS
ORLEANS	13 RUE C. LEVY	ZAC DE LA CIGOGNE	45100	ORLEANS
ORNEX	ZA LA MALADIERE - RN5	110 RUE DE PERRUET	1210	ORNEX
PERPIGNAN	ILLOT UN MAS BALANDE	ROUTE D'ELNE	66000	PERPIGNAN
PEZENAS	RUE TASTAVIN LLOPIS		34120	PEZENAS
POITIERS	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	PARC COMMERCIAL GRAND LARGE	86000	POITIERS
PONTARLIER	87 RUE DES SALINS		25300	PONTARLIER
PONTIVY	74 RUE ALBERT DE MUN		56300	PONTIVY
PORNIC	ZAC DE L'EUROPE		44210	PORNIC
REIMS-CORMONTREUIL	33 RUE DES LAPS		51350	CORMONTREUIL
RENNES Cesson	PARC D'ACTIVITE DES PEUPLIERS 2		35510	CESSON SEVIGNE
Rennes CAP MALO	AVENUE DU GRAND JARDIN		35520	LA MEZIERE
SAINT LO	RUE DES 5 CHEMINS		50000	SAINT LO
SAINT MALO	ZA LA CROIX DESILLES	RUE DU COLONEL ARMAND	35400	SAINT MALO
SAINTES	RUE DES CAPUCINS		17100	SAINTES
SARAN	RUE PASSE DEBOUT		45770	SARAN
SAUMUR-DISTRE	ZAC DU CHAMPS PLANCHARD		49400	DISTRE
SOISSONS	ALLEE DES PLATANES		2200	SOISSONS
SOYAUX	256 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	ROUTE DE PERIGUEUX	16800	SOYAUX
ST CLEMENT SENS	D939		89100	SAINT CLEMENT
ST ETIENNE - St Priest en Jarez	1 RUE RENE COTY	ZI DU BOIS MONZIL	42270	SAINT PRIEST EN JAREZ
ST PIERRE DU MONT	1671 AVENUE DU PRESIDENT JOHN KENEDY		40280	St PIERRE DU MONT
TARBES	ROUTE DE PAU		65000	TARBES
TERRASSON	Z. COMMERCIALE DU COUTAL		24120	TERRASSON LAVILLEDIEU
TERVILLE	RUE DU LINKLING	CENTRE COMMERCIAL GERIC	57180	TERVILLE
THILLOIS REIMS	PARC MILLESIME	RN31	51370	THILLOIS
TOULON - La Garde	232 ALLEE DES 4 CHEMINS		83130	LA GARDE
TOULOUSE MONTAUDRAN	ANGLE ROUTE DE REVEL /	ROUTE DE LABEGE	31400	TOULOUSE
TOULOUSE PORTET	295 ROUTE D'ESPAGNE		31100	TOULOUSE
TOURS	45 RUE VEDRINES		37100	TOURS
TREGASTEL	75 RUE DE POUL PALUD		22730	TREGASTEL
TRELISSAC	RN 21	CENTRE COMMERCIAL LA FEUILLERAIE	24750	TRELISSAC
TRIGNAC	ZAC DE LA FONTAINE AU BRUN	C. COM. AUCHAN	44570	TRIGNAC
TRCYES-SAINT PARRS AUX TERTRES	81 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE		10410	SAINT PARRS AUX
VALENCIENNES - La Sentinelle	AVENUE GAMBETTA		59174	LA SENTINELLE
VANNES	RUE MARCELIN BERTHELOT	ZONE DE PARC LANN	56000	VANNES
VERNOUILLET	ZAC DE LA GROSSE PIERRE		78540	VERNOUILLET
VILLABE	ENS COMMERCIAL - ZAC DES BRATEAUX -	BATIMENT ROSA	91100	VILLABE
VILLEBAROU	CENTRE COMMERCIAL BLOIS 2	ROUTE DE VENDOME	41000	BLOIS VILLEBAROU